

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 18 décembre 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019107

Présents : 25

Votants : 27

Objet : Décision modificative N°3 - Budget principal 2019

Le 18 Décembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Alessandro BERTONE, Marc MACAN, , Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Catherine AUBERT a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Didier LECRENAIS a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Eric RINEAU a donné pouvoir à Marie-Ange ROUSSEL, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTES : Nadia LE BOURNOT, Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Des modifications budgétaires doivent être apportées au BP 2019 dans le cadre d'une décision modificative n°3.

En fonctionnement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 17 051,00 €

Sont notamment pris en compte :

- des ajustements d'écritures comptables,
- quelques demandes de crédits complémentaires de services

En investissement, l'équilibre de la section s'établit à hauteur de 74 600,00 €

Ont été recensés les besoins suivants :

- des ajustements d'écritures comptables,
- Des crédits complémentaires de services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL2019020 du conseil municipal du 29 mars 2019 concernant le budget primitif 2019 du budget principal,

Vu la délibération n°DEL2019066 du conseil municipal du 27 juin 2019 concernant la décision modificative n° 1 du budget principal,

Vu la délibération n°DEL2019085 du conseil municipal du 4 octobre 2019 concernant la décision modificative n° 2 du budget principal,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » en date du 4 décembre 2019,

Vu la décision modificative n° 3 de l'exercice 2019 se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	17 051,00	17 051,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 051,00	17 051,00

INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	74 600,00	74 600,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		74 600,00	74 600,00
TOTAL DU BUDGET		91 651,00	91 651,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **27 voix POUR** : Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Catherine AUBERT, Olivier BOUTON + le pouvoir de Didier LECRENAIS, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR + le pouvoir d'Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG + le pouvoir de Romain VITEAU, Brigitte ZINS, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA

- **4 Abstentions** : Marie-Ange ROUSSEL + le pouvoir d'Eric RINEAU, Christophe NICOLAU, Alessandro BERTONE

d'adopter la décision modificative n° 3 du budget principal 2019 pour les inscriptions ci-dessus.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 19/12/2019
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET